



la banque ne respecte pas ses engagements

Par **ElianeTarn**, le **16/12/2014 à 18:47**

Bonjour à tous et merci par avance pour vos aimables conseils.rnrnJ'ai ouvert un P.E.L. à la Sté Générale à bastia. Après plusieurs demandes, je ne suis pas arrivée, à ce jour, à que l'on me vire la totalité de ce compte. J'ai donc adressé une lettre en recommandé, il y a dix jours. Aujourd'hui, j'ai rencontré le directeur qui prend 48 heures pour me donner sa réponse..... Je n'en peux plus. Quel est le droit dans ce domaine ? , le contrat stipule, 48 heures de délai....
MERCI BEAUCOUP DE VOS CONSEILS.

Par **moisse**, le **17/12/2014 à 09:47**

Bonjour,rnLe transfert d'un PEL demande l'accord des 2 établissements bancaires, le futur "ex" et le prochain.rnAlors seulement le transfert est possible, avec conservation des droits acquis.rnSinon ne reste que la clôture et réouverture, avec perte des droits.

Par **ElianeTarn**, le **17/12/2014 à 18:38**

Bonsoir, Merci beaucoup Moisse pour votre réponse. Je n'ai pas précisé mais le L.E.P doit être soldé sur mon compte courant dans la même banque. bonne soirée à vous, par avance